

SECRETARIAT D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
ET À LA JEUNESSE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

AMP
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de~~
Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris en application de la loi du 28 juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé sur les communes de Mareil-en-Champagne et Saint-Ouen en Champagne (Saône) par les restes du manoir et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales n° 311-312-314 à 324-326-327 section D de Mareil-en-Champagne appartenant à Mme la baronne Chappe (quai d'Orsay - Paris) et N° 420- 430 - 436 à 444 - 446 - 480 à 488 - 491 à 493 - 495 section D de Saint Ouen en champagne appartenant à :

BAILLEUX Georges à Crissé ... 491 à 493
CHAPPE baronne de 11 quai d'Orsay Paris 430.436 à 444.446.
482 à 486.495.

DUTAY à Brulon.....487.488

HORPIN Auguste les Aires à Mareil.....420

MEMIN Mme Vve, 9 rue de la Motte le Mans 480.481

Est également englobé dans la mesure le plan d'eau de la Vègre du droit de la limite nord de la parcelle 314 au droit de la limite nord de la parcelle 327 section C de Mareil-en Champagne.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives
de la préfecture, au Maire de la commune de Mareil-En-Champagne et Saint-
Quen en Champagne ainsi qu'aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

11 OCT 1943

194

POUR LE MINISTRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
A L'ÉDUCATION NATIONALE
ET AUX BEAUX-ARTS
LE GÉNÉRAL DE BRÉVILLE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS.

